



Termes et Conditions Finaux (notre réf. EI4822JUB) en date du 10 avril 2026

Finance – Autocall Phoenix Euro Stoxx Banks Juillet 2029

Titre de Créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Titre de Créance de droit français émis dans le cadre d'une offre au public en France. Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ». L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Emetteur (S&P A+) et du Garant (BNP Paribas - Moody's A1, S&P A+, Fitch AA-). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la Date de Remboursement Final (y compris le cas échéant, aux Dates d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique dès lors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies)

Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V. (S&P : A+)
Garant	BNP Paribas (S&P A+ / Moody's A1 / Fitch AA-)
Type d'Emission	Euro Medium Term Notes (ci-après le(s) « EMTN(s) » ou « Titre(s) de Créance »)
Montant de l'Emission	30 000 000 EUR
Nombre de EMTN(s)	30 000
Valeur Nominale par EMTN (N)	1 EMTN(s) = 1 000 EUR
Devise	EUR
Prix d'Emission	100%
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Offre au Public	Oui, en France uniquement
Montant Minimum de Négociation	1 EMTN(s) (et multiples de 1 EMTN(s) par la suite)
Montant Minimum de souscription	10 000 EUR
Date de Négociation	2 avril 2026
Date de Constatation Initiale	9 juillet 2026
Date d'Emission	23 avril 2026
Date de Constatation Finale	9 juillet 2029
Date de Remboursement Final	23 juillet 2029
Période de commercialisation	Du 23 avril 2026 au 9 juillet 2026
Sous - Jacent (l'Indice)	EURO STOXX® Banks (Bloomberg :SX7E Index)
Niveau Initial	100% x Indice_{Initial}
Coupon Conditionnel	A chaque date d'évaluation de coupon conditionnel, si le niveau de clôture est supérieur ou égal à 50% du niveau initial du sous-jacent , un coupon conditionnel calculé comme suit sera mis en réserve et payé à la date remboursement final ou la date à laquelle survient le remboursement anticipé automatique : N x 1,30% Sinon, aucun Coupon Conditionnel ne sera payé. <i>Afin d'éviter tout doute, aucun Coupon Conditionnel ne sera payé après le remboursement anticipé automatique des EMTN(s).</i>



n	Date d'Evaluation de Coupon Conditionnel _n
1	9 octobre 2026
2	11 janvier 2027
3	9 avril 2027
4	9 juillet 2027
5	11 octobre 2027
6	10 janvier 2028
7	10 avril 2028
8	10 juillet 2028
9	9 octobre 2028
10	9 janvier 2029
11	9 avril 2029
12	9 juillet 2029

Montant de Remboursement Anticipé Automatique

Si, à l'une des **Dates d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique_n**, le niveau de clôture officiel de l'Indice est supérieur ou égal au **Niveau de Remboursement Anticipé Automatique**, alors à la **Date de Remboursement Anticipé Automatique_n** correspondante, l'Emetteur remboursera chaque EMTN(s) au **Montant de Remboursement Anticipé Automatique_n** calculé comme suit :

N x 100%

n	Date D'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique _n	Date de Remboursement Anticipé Automatique _n
4	9 juillet 2027	23 juillet 2027
5	11 octobre 2027	25 octobre 2027
6	10 janvier 2028	24 janvier 2028
7	10 avril 2028	26 avril 2028
8	10 juillet 2028	24 juillet 2028
9	9 octobre 2028	23 octobre 2028
10	9 janvier 2029	23 janvier 2029
11	9 avril 2029	23 avril 2029

Niveau de Remboursement Anticipé Automatique

100% x Indice_{Initial}

Niveau de la Barrière de Protection du Capital

40% x Indice_{Initial}

Date de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital

Date de Constatation Finale

Heure de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital

Heure de Clôture Prévues pour l'Indice à la Date de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital

Franchissement de la Barrière de Protection du Capital

Le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital intervient si à la **Date de Constatation Finale et à l'Heure de Détermination du Franchissement de la Barrière de Protection du Capital**, le niveau de clôture officiel de l'Indice est strictement inférieur au Niveau de la Barrière de Protection du Capital.

Montant de Remboursement Final

A la **Date de Remboursement Final**, si les EMTN(s) n'ont pas été préalablement remboursés ou rachetés et annulés par l'Emetteur avant la **Date de Constatation Finale**, l'Emetteur remboursera chaque EMTN(s) comme suit :



1. Si, à la Date de Constatation Finale, le Franchissement de la **Barrière de Protection du Capital** n'est pas intervenu, c'est-à-dire si l'**Indice_{Final}** est supérieur ou égal au Niveau de la Barrière de Protection du Capital, alors l'Emetteur remboursera chaque EMTN(s) au Montant de Remboursement Final calculé comme suit:

N x 100%

Dans cette hypothèse, les porteurs se verront verser, un montant égal à la Valeur Nominale.

2. Sinon, si à la Date de Constatation Finale, le Franchissement de la Barrière de Protection du Capital est intervenu, c'est-à-dire si l'**Indice_{Final}** est inférieur au Niveau de la Barrière de Protection du Capital, alors l'Emetteur remboursera chaque EMTN(s) au Montant de Remboursement Final calculé comme suit:

$$N * \frac{\text{Indice}_{\text{Final}}}{\text{Indice}_{\text{Initial}}}$$

Dans cette hypothèse, les porteurs subiront une perte partielle, voire totale, du capital égale à la performance finale négative de l'**Indice** et se verront par conséquent rembourser un montant inférieur à la Valeur Nominale. Dans le cas le plus défavorable où l'**Indice** céderait la totalité de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

Avec

Indice_{Initial} est le niveau de clôture officiel de l'**Indice** à la **Date de Constatation Initiale**

Indice_{Final} est le niveau de clôture officiel de l'**Indice** à la **Date de Constatation Finale**

Convention de Jour Ouvré

Jour Ouvré Suivant

Centre Financier pour la détermination des Jours Ouvrés pour les paiements

TARGET2

Agent de Calcul

BNP Paribas Financial Markets S.N.C.

Commissions

Des commissions relatives à cette transaction seront payées par BNP Paribas Financial Markets SNC au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1,09% TTC du montant distribué par le distributeur. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur.

Droit Applicable

Français

Documentation

Prospectus de Base de l'Emetteur pour l'émission de Titre de créance en date du 27 mai 2025 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) tel qu'amendé par ses suppléments éventuels (le « **Prospectus de Base** »), les Conditions Définitives (« **Final Terms** ») et le Résumé Spécifique à l'Emission (« **Issue Specific Summary** ») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Financial Markets SNC.

En cas de discordance entre ces Termes et Conditions Indicatifs et les Conditions Définitives, les dispositions des Conditions Définitives prévalent.

Format

Dématérialisés au porteur

Codes

- ISIN: FR0014017TJ9
- Common: 334342808
- Valoren: 154922072
- CFI: DECVRI
- FISN: BNPPIBV/VARI NT NKG 20290723 SX7E

LEI de l'Emetteur

7245009UXRIGIRYOBR48

Page Reuters

FR0014017TJ9=BNPP



Dépositaire Central	Euroclear France
Marché secondaire	<p>Des indications de prix quotidiennes seront publiées sur Reuters, Bloomberg et Telekurs.</p> <p>Aucune déclaration n'est faite quant à l'existence d'un marché secondaire pour les EMTN(s). Sous réserve de conditions normales de marché, BNP Paribas Financial Markets SNC assurera une liquidité quotidienne des EMTN(s) avec l'application d'une fourchette achat/vente de 1% maximum.</p> <p>Toute indication de prix sera fonction de facteurs affectant ou pouvant affecter la valeur des EMTN(s) tels que, sans limitation, le temps restant à courir jusqu'à la Date de Remboursement Final, l'encours de principal restant dû, le risque de crédit de l'Emetteur, et le cas échéant, du Garant, la performance et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt, les taux de change, les spreads de crédit et tous coûts incidents.</p> <p>S'agissant des transactions sur le marché secondaire, il est important de noter que les prix (à l'achat et à la vente) communiqués aux porteurs à partir du 4^{ème} Jour Ouvré (tel que défini par la Chambre de compensation concernée) qui précède une quelconque date à laquelle l'Emetteur est tenu d'effectuer un paiement (par exemple une date de paiement de coupon) ne tiennent pas compte du montant de ce paiement à intervenir (le « Montant »).</p> <p>Néanmoins, ledit Montant sera bien versé aux investisseurs qui détiennent encore les EMTN(s) à la date d'enregistrement telle que définie par la Chambre de Compensation.</p>
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double Valorisation	Une double valorisation sera établie toutes les deux (2) semaines par la société REFINITIV, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Règlement - Livraison	Livraison contre paiement. BNP Paribas Financial Markets SNC réglera sur le compte Euroclear France 47703X. Le règlement se fera en nominal
Restrictions de Vente	Se reporter à la partie « Offering and Sale » du Prospectus de Base.

Cette traduction française est destinée aux lecteurs français. Cependant, seules les Conditions Définitives (« Final Terms ») en anglais ont une valeur légale.

Aussi, ce document qui présente les principales caractéristiques des EMTN(s) ne constitue pas une communication à caractère promotionnel et vous est communiqué pour information uniquement.

Les principales caractéristiques des EMTN(s) exposées dans ces termes et conditions indicatifs n'en sont qu'un résumé à titre indicatif et sont soumises aux dispositions des Conditions Définitives (« Final Terms ») desdits EMTN(s).

Ces termes et conditions indicatifs doivent être lus conjointement avec les Conditions Définitives (« Final Terms ») des EMTN(s), le Résumé Spécifique lié à l'Emission (« Issue Specific Summary ») des EMTN(s) et avec le Prospectus de Base qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre ces termes et conditions indicatifs et les Conditions Définitives (« Final Terms ») des EMTN(s), ces derniers prévaudront.

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre des valeurs mobilières ou instruments financiers, ou de conclure une quelconque opération.

Responsabilité des investisseurs

BNP Paribas attire votre attention sur le fait que la souscription, le placement, la revente des EMTN(s) décrits aux présentes, aura lieu par voie d'offre au public avec l'obligation de publier un prospectus conformément à l'article 3.1 du règlement 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** ») en France uniquement.

En effet, l'Emetteur des EMTN(s), n'a entrepris aucune action en ce sens dans une autre Juridiction.

Ainsi, en application des dispositions, notamment du Règlement Prospectus, et des lois et réglementations locales applicables dans chacun des Etats de l'Espace Economique Européen, la souscription, le placement, la revente des EMTN(s) ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption à l'offre au public.

Restrictions de Vente



Les EMTN(s) n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats américains. Aussi, au regard de la législation américaine, les EMTN(s) ne peuvent être offerts, vendus ou remis aux Etats-Unis, ou à un ressortissant des Etats-Unis ("U.S. Persons" tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code), ou pour le compte ou au bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis. Les EMTN(s) ne peuvent être offerts, vendus, cédés ou livrés qu'en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Analyse des risques

Il existe un risque de perte partielle voire totale du capital initialement investi. En conséquence, un investissement dans les EMTN(s) présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque ; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi.

Toute opération sur instrument financier peut impliquer des risques liés notamment à la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières ou des indices.

Au regard de ces risques, les clients de BNP Paribas doivent avoir la connaissance requise et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque transaction envisagée. BNP Paribas pourra fournir sur demande raisonnable du client des informations supplémentaires, afin de lui permettre de mieux appréhender les risques et les caractéristiques de la transaction.

En conséquence, lorsque le client conclura la transaction envisagée, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes et conditions, ainsi que les risques qui y sont associés.

Le client sera considéré comme (i) agissant pour son compte propre, (ii) ayant pris sa décision d'investissement en toute indépendance.

Il appartient à tout client de procéder à une étude et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de la transaction, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables. Comme précédemment indiqué, BNP Paribas peut fournir, sur demande écrite du client, des informations complémentaires sur la transaction mais n'assume aucune obligation de conseil à son égard, notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec ses besoins ou contraintes propres.

Les sociétés du Groupe BNP Paribas ou l'un quelconque de ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant de toute utilisation de ce document, à l'exclusion de la seule fourniture d'informations sur les caractéristiques des **EMTN(s)**.

Les termes de cet avertissement ne peuvent pas faire l'objet de modification, sauf par écrit.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la Garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dus par le Garant au titre de la Garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dus par le Garant au titre de la Garantie en titres de capital. L'Investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des EMTN(s) émis par l'Emetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'Investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre des EMTN(s) à maturité.

EURO STOXX® Banks (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. EURO STOXX® Banks n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, vendu ni parrainé d'une quelconque façon par STOXX, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice EURO STOXX® Banks ou de ses données.

Index Disclaimer

Neither the Issuer nor the Guarantor shall have any liability for any act or failure to act by an Index Sponsor in connection with the calculation, adjustment or maintenance of an Index. Except as disclosed prior to the Issue Date, neither the Issuer, the Guarantor nor their affiliates has any affiliation with or control over an Index or Index Sponsor or any control over the computation, composition or dissemination of an Index. Although the Calculation Agent will obtain information concerning an Index from publicly available sources it believes reliable, it will not independently verify this information. Accordingly, no representation, warranty or undertaking (express or implied) is made and no responsibility is accepted by the



Issuer, the Guarantor, their affiliates or the Calculation Agent as to the accuracy, completeness and timeliness of information concerning an Index.

EURO STOXX® Banks Index

STOXX Limited, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers have no relationship to BNP PARIBAS, other than the licensing of the EURO STOXX® Banks Index and the related trademarks for use in connection with the Securities.

STOXX, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers do not:

- Sponsor, endorse, sell or promote the Notes.
- Recommend that any person invest in the Securities or any other securities.
- Have any responsibility or liability for or make any decisions about the timing, amount or pricing of Notes.
- Have any responsibility or liability for the administration, management or marketing of the Notes.
- Consider the needs of the Securities or the owners of the Notes in determining, composing or calculating the EURO STOXX® Banks Index or have any obligation to do so.

STOXX, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers give no warranty, and exclude any liability (whether in negligence or otherwise), in connection with the Notes or their performance.

STOXX does not assume any contractual relationship with the purchasers of the Notes or any other third parties.

Specifically,

STOXX, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers do not give any warranty, express or implied, and exclude any liability about:

- The results to be obtained by the Notes, the owner of the Notes or any other person in connection with the use of the EURO STOXX® Banks Index and the data included in the EURO STOXX® Banks Index;
- The accuracy, timeliness, and completeness of the EURO STOXX® Banks Index and its data;
- The merchantability and the fitness for a particular purpose or use of the EURO STOXX® Banks Index and its data;
- The performance of the Notes generally.

STOXX, Deutsche Börse Group and their licensors, research partners or data providers give no warranty and exclude any liability, for any errors, omissions or interruptions in the EURO STOXX® Banks Index or its data;

Under no circumstances will STOXX, Deutsche Börse Group or their licensors, research partners or data providers be liable (whether in negligence or otherwise) for any lost profits or indirect, punitive, special or consequential damages or losses, arising as a result of such errors, omissions or interruptions in the EURO STOXX® Banks Index or its data or generally in relation to the Notes, even in circumstances where STOXX, Deutsche Börse Group or their licensors, research partners or data providers are aware that such loss or damage may occur.

The licensing Agreement between BNP PARIBAS and STOXX is solely for their benefit and not for the benefit of the owners of the Notes or any other third parties.